



Leg par preciput et hors part

Par MIRENCHOU

Par testament notarié il est stipulé que je suis bénéficiaire d'un leg par préciput et hors part d'une somme de 15000 €. Le reste du patrimoine sera divisé par 2 entre mes filles. A ce jour il ne reste aucune liquidité; Seule reste une maison en cours de vente, pour laquelle je reçois l'avant projet du compromis de vente.

Or je constate qu'il n'est fait aucune mention dudit testament, pourtant enregistré chez ce même notaire !?

La répartition est mentionnée comme suit :

"le constituant étant propriétaire de 1/2 le montant du prix lui revenant sera de moitié chacun.

Si la somme de 15000 € n'est pas prise sur le montant de la vente avant de répartir le reste par moitié comme le souhaitait le testateur, comment sera-t-elle financée ?

Dois je comprendre que le testament dicté par mon père ne s'applique pas ?

Grand merci pour la réponse apportée, je dois signer une procuration, j'aimerais le faire en toute connaissance de cause.

Bien cordialement

Mirenchou